

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HCl 1N

N° d'article 33609000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1

H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P390

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

acide chlorhydrique à ... %

No. CAS	7647-01-0			
No. EINECS	231-595-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119484862-27-XXXX			
Concentration	>= 3	<	5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B		H314	
	STOT SE 3		H335	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25 %
STOT SE 3	H335	>= 10 %

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

Autres ingrédients

eau

No. CAS	7732-18-5			
No. EINECS	231-791-2			
Concentration		>=	90	%
Le renvoi: [4]				

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Poudre BC, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Recouvrir les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Anti-gaz de la classe E.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Point de fusion	
Remarque	N'est disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**valeur pH**

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque soluble

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Métaux, Le produit réagit avec: Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: vapeurs ou gaz irritants

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide chlorhydrique à ... %

Espèces	lapin		
DL50	900		mg/kg
Remarque	L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide chlorhydrique à ... %

Substance de référence	chlorure d'hydrogène		
Espèces	rat		
CL 50	31000		ppm(V)
Durée d'exposition	5	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		

acide chlorhydrique à ... %

Substance de référence	chlorure d'hydrogène		
Espèces	souris		
CL 50	11200		ppm(V)
Durée d'exposition	5	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		

acide chlorhydrique à ... %

Substance de référence	chlorure d'hydrogène		
Espèces	rat		
CL 50	5600		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		

acide chlorhydrique à ... %

Substance de référence	chlorure d'hydrogène		
Espèces	souris		
CL 50	2100		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		

acide chlorhydrique à ... %

Substance de référence	chlorure d'hydrogène		
Espèces	cobaye		
CL 50	2519		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	Kirsch and Drabk 1982		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

acide chlorhydrique à ... %

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Espèces	lapin
Remarque	Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Espèces	Oeil de lapin
évaluation	Fortement corrosif
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Espèces	cobaye
Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Mutagénicité (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
------------	---

Toxicité reproductrice (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Remarque	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
----------	--

Cancérogénicité (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Remarque	négatif pour les animaux
----------	--------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**acide chlorhydrique à ... %**

Exposition unique	
évaluation	Peut irriter les voies respiratoires. Voie d'exposition par inhalation organes : Voies respiratoires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****acide chlorhydrique à ... %**

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	282		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

acide chlorhydrique à ... %

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	20.5		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.45		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 201		

Nom commercial: HCl 1N

Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Toxicité pour les algues (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Espèces	Chlorella vulgaris		
ErC50	0.73		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****acide chlorhydrique à ... %**

Remarque Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)**acide chlorhydrique à ... %**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: HCl 1N




Numéro de la matière: 336090

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1789	1789	1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE CHLORHYDRIQUE	HYDROCHLORIC ACID	HYDROCHLORIC ACID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.